



Lyon le 28/10/2019

Nos références : 2019-019

Contact : JACQUET Jean-René

Courriel : secretaire.general@cgt-sdmis.fr

Tel : 06 51 18 43 50

**Monsieur le préfet de région Auvergne Rhone Alpes**

et

**Monsieur le Président du conseil d'administration du SDMIS**

S/C

**Monsieur le Contrôleur Général Serge DELAIGUE**

Directeur Départemental et Métropolitain

du Service d'Incendie et de Secours du Rhône

17 rue Rabelais 69426 LYON CEDEX 03

**Objet : Préavis de grève du jeudi 14 novembre 2019 de la prise de garde de 7h ou 8h à la fin de garde 19h ou 20h.**

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président,

Dans le cadre du préavis de grève national du 23 octobre 2019 porté par les 7 organisations syndicales regroupant 85% des SPP, et **dans le cadre du déroulement d'une manifestation régionale pompiers et hospitaliers sur LYON le 14 novembre 2019**, le syndicat CGT des agents du SDMIS appelle l'ensemble des agents du SDMIS à se mobiliser et dans ces conditions, **dépose un préavis de grève le 14 novembre 2019 de la prise de garde de 7h ou 8h à la fin de garde 19h ou 20h.**

Dans ce contexte la CGT demande à toutes et tous de **se porter massivement grévistes durant la période précitée, en soutien à la manifestation régionale des sapeurs-pompiers professionnels et hospitaliers** qui aura lieu ce jour pour protester contre l'absence de réponses de la part du ministère de l'intérieur, de l'Association des Départements de France et de l'Association des Maires de France depuis le 14 mars 2019.

Dans le cadre du dialogue social, **nous demandons qu'une délégation régionale représentant les membres organisateurs de la manifestation soit reçue à la préfecture par le Préfet de région.**

**La CGT des agents du SDMIS**  
**www.cgt-sdmis.fr**

**19 ave. DEBOURG 69007 LYON**  
**06.51.18.43.50**



Fermeement opposés aux politiques et projets néfastes du gouvernement et de certains de nos employeurs représentés respectivement par l'Association des Départements de France et l'Association des Maires de France, nous revendiquons :

- **Le recrutement massif d'emplois statutaires afin de répondre aux besoins des Services départementaux d'Incendie et de Secours ;**
- **La revalorisation significative de la prime de feu à hauteur des autres métiers à risque, à 28 % minimum ;**
- **La garantie de la pérennité de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) et l'institution d'un dispositif de portabilité des droits pour les agents de la catégorie active en déplaçant les 1 an pour 5 ans et en supprimant les sur-cotisations.**
- **De prioriser les préoccupations relatives aux questions de protection de la santé et de la sécurité pour les agents des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (temps de travail, respect de la directive 2003-88/CE et de ses jurisprudences, dispositions adaptées face aux agressions subies par les sapeurs-pompiers, cancers liés à la toxicité des fumées) ;**
- **Le retrait de la loi de transformation de la fonction publique ;**
- **Le maintien et le développement des libertés syndicales et démocratiques ;**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération distinguée.

**Jean René Jacquet**  
Secrétaire général de la CGT SDMIS